



Possibilité de perdre mon emploi à cause de casier judiciaire

Par **olivier1978**, le **30/08/2011 à 22:49**

Bonjour, rn rn J'étais contractuel en école primaire. J'ai eu en 2010 un accident de voiture rn en état d'ébriété ou j'ai par la suite injurié et frappé un gendarme je suis passé au tribunal au mois d'août 2010 d'où mon permis de conduire m'a été retiré pour 18 mois, 2000 eur d'amende et 6 mois de sursis. J'ai de la chance car rien ne figure sur mon casier judiciaire qui est encore vierge. rn Dernièrement je reçois un courrier comme quoi le procureur fait appel car il veut que cet incident soit mentionné sur mon casier judiciaire. Moi qui est réusé mon concours d'entrée à l'IUFM en juin et aussi je compte passer mon concours de gendarmerie. rn Ma question si je perds en appel est-ce que je peux perdre mon emploi car mon casier ne sera plus vierge et est-ce que je pourrais éventuellement passer mon concours? rn Je vous remercie d'avance pour vos réponses. rn CDT